



CFE-CGC ORANGE

12 rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

presse@cfecgc-orange.org

COMMUNIQUE DU 13 novembre 2024

« La Cour de cassation va examiner le 13 novembre les pourvois en cassation de l'ex-PDG de France Télécom Didier Lombard et de son numéro 2, Louis-Pierre Wenès, après leur condamnation en appel pour harcèlement institutionnel caractérisé ayant abouti à une vague de suicides.

Les deux ex-dirigeants de France Télécom ont été condamnés le 30 septembre 2022 par la Cour d'Appel de Paris à un an de prison avec sursis et 15.000 euros d'amende ; des peines allégées par rapport à celles prononcées en première instance en 2019 : un an de prison dont quatre mois ferme.

La justice a, en effet, confirmé leur « rôle prééminent » dans la mise en place d'une politique de réduction des effectifs « jusqu'au-boutiste » sur la période 2007-2010 au sein de France Télécom, avec deux plans de restructuration prévoyant le départ de 22.000 employés et la mobilité forcée de 10.000 autres.

Grace à [l'Observatoire du Stress et des Mobilités forcées](#), créée avec SUD en 2007, les méthodes de la Direction ont été mises au jour et les travaux réalisés ont permis à la justice de mieux appréhender les mécanismes ayant conduit à ce harcèlement intentionnel (dont le DRH Olivier Barberot a reconnu la réalité en ne faisant pas appel de sa condamnation en première instance)

La CFE-CGC Orange s'est portée partie civile dans ce procès au côté des familles des victimes.

Après examen des arguments soulevés par toutes les parties, la Cour de cassation rendra sa décision quelques semaines après l'audience.

Malheureusement, après une réconciliation sociale dont Stéphane Richard et Bruno Mettling furent les grands artisans, la nouvelle direction nommée par le gouvernement en 2022 suit les traces de ses funestes prédécesseurs, en multipliant les réorganisations incompréhensibles, les plans de départs volontaires pour délocaliser les emplois et les mobilités forcées des personnels...

C'est dans ce contexte anxiogène que la CFE-CGC Orange a décidé de relancer l'Observatoire du Stress et des Mobilités forcées avec difficulté, bien que première organisation syndicale, avec 32% des suffrages, compte tenu de la perte de représentativité de la CFTC, de FO et du SUD, notamment suite aux élections de 2023.

Aux mêmes causes, les mêmes effets.

L'absence de sens du plan stratégique qui n'apparaît que comme un plan financier, et la violence sociale qui l'accompagne ont fortement dégradé le climat social. Depuis deux ans nous constatons une recrudescence du mal être au travail et des suicides (depuis le 1^{er} octobre 2024, quatre de nos collègues se sont donné la mort). Il y a quelques jours l'un des suicides (à Rennes) du périmètre d'Orange Business (où a eu lieu le premier PDV de l'histoire de France-Télécom Orange) a été reconnu par la CPAM comme accident du travail, ouvrant la voie à une nouvelle procédure pénale.

L'inquiétude grandit autour d'une nouvelle "crise sociale" meurtrière.

Désormais, la CFE-CGC Orange demande au gouvernement de prendre ses responsabilités et de procéder dans les meilleurs délais à la nomination de nouveaux dirigeants capables retrouver le chemin de la paix sociale et d'arrêter la multiplication des drames humains. »

A propos de la CFE-CGC

Depuis les élections de novembre 2019, la CFE-CGC Orange est la 1ère organisation syndicale du groupe Orange.

Elle signe sa plus forte progression (+5,64%) en réalisant 31,72% des suffrages aux dernières élections de 2023.

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Les listes conduites par la CFE-CGC Orange pour les élections de décembre 2021 au Conseil d'administration d'Orange ont rassemblé 33,22% des suffrages exprimés, tous collèges confondus.

Depuis fin 2017, elle détient le siège représentant les cadres au Conseil d'Administration d'Orange et depuis mai 2020, le siège d'administrateur représentant les personnels actionnaires du Groupe Orange.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA en 2005, la CFE-CGC progresse à toutes les élections. À son score de 31,72% en novembre 2023 en maison mère, s'ajoute une forte représentation dans les filiales : 53,31% sur l'UES Orange Business Service SA, 39,76% chez BuyIn, 57% chez Globecast, 61,64% chez Orange Bank, 56,98% chez Protectline, 24,12% chez Orange Marine et 44,07% chez Orange Lease, 31% chez Soft@Home, 39,90 chez Sofrecom et 100% chez Nordnet.

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard, lequel, avec 6 autres prévenus, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel. Le jugement rendu le 20 décembre 2019 a condamné l'ensemble des prévenus pour harcèlement moral institutionnel ou complicité. De même, la cour d'appel de Paris a considéré, vendredi 30 septembre 2022, que le « *harcèlement moral institutionnel* » est bien caractérisé dans l'affaire dite des suicides à France Télécom.
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéficiaires, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère les capacités d'investissement du Groupe Orange.
- le doublement des droits de vote en AG pour les personnels actionnaires, qu'elle a fait activer dès la promulgation de la Loi Florange.

CONTACTS :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange
sebastien.crozier@orange.com - 06 86 27 32 72 – Twitter : @crozierblog
- Presse et évènement : [Stéphanie .Crespin@orange.com](mailto:Stéphanie.Crespin@orange.com) 06 72 54 22 05